

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'ancienne ferme sise 18, rue Principale à Ernster se caractérise comme suit :

La ferme longère (Streckhof), dit « ferme Feidt » du nom des anciens propriétaires, sise 18 rue Principale à Ernster a été érigée au cœur du village en 1804 dans le style des fermes cossues de la région (GEN / TBA / TLP). À la fin du XVIII^{ème} siècle, un bâtiment figurait au même endroit sur la carte Ferraris, mais pas dans cette distribution. Il est cependant bien inscrit dans le plan cadastral de 1824.

Le bâtiment principal est bien proportionné ; il s'élève sur deux niveaux et se divise de manière symétrique en cinq travées. Deux travées se situent de part et d'autre de l'entrée centrale à laquelle on accède par un perron. Les encadrements rectangulaires en pierre de taille sont dans un style classique et sobre (CAR). L'ornementation de l'encadrement en pierre de la porte d'entrée en bois (récente) est plus riche avec son décor de fleurs, de guirlandes de fruits et sa clef de voûte en corbeille de fleurs. Entre la porte et la baie du premier étage, une allège en pierre taille décorée d'une guirlande comporte l'année « 1806 » et, encore plus bas, une inscription « NICOLAS KONNER MARI FEIT MDCCCVI » (AUT / CAR).

L'ensemble de la façade est souligné par un chaînage d'angles et surmonté d'une toiture à demi-croupe en ardoise avec corniche en pierres et qui comporte cinq lucarnes en bâtière surmontées de frontons néo-classiques triangulaires à l'avant et cinq également à l'arrière. Dans la continuité du corps de logis, se trouvent des dépendances qui ont été complètement refaites en briques et dalles en béton lors des travaux dans les années quatre-vingt-dix. Sur le devant, une cour pavée arborée est une création récente. Sur la propriété, se trouvent également deux maisonnettes restaurées, l'une utilisée comme écurie et l'autre, à l'arrière de la maison, comportant un ancien four à bois avec une longue cheminée. Elle est visible sur le plan cadastral de 1824.

A l'intérieur, le corps principal de l'immeuble a conservé ses structures et divisions d'origine. La distribution des pièces se fait, aux deux niveaux, de part et d'autre d'un couloir central. Divers éléments historiques ont été conservés comme les encadrements en pierres de taille, certains entablements en bois ou en pierres, certains parquets, Deux armoires en bois encastrées (Takeschaf) dans la première pièce à l'avant droit. Dans la cuisine, est encore présent un ancien évier taillé dans la pierre d'un seul tenant (AUT / CAR) Par la cuisine, on passe vers les dépendances récentes Au sous-sol de celles-ci, se trouve un retour vers le sous-sol de la bâtisse principale. En effet, une baie avec un arc cintré en pierres anciennes, permet d'accéder à une ancienne cave voûtée.

Certains éléments de la cage d'escaliers du corps de logis paraissent anciens comme les marches et contremarches ou encore la main-courante. Au premier étage, présence également d'anciens

planchers larges cloutés, de poutres anciennes et d'encadrements de portes en pierres de taille d'origine. Les combles laissent apparaître une charpente ainsi qu'un large pan de mur en pierres apparentes.

Le corps de logis principal se distingue par son aspect représentatif et son architecture rurale mais aussi par son état de conservation authentique (AUT). Il remplit les critères de genre (GEN), de type de bâti (TBA), de typicité du lieu et du paysage (TLP) et il est caractéristique pour sa période de construction (CAR). Ainsi, cet immeuble présente d'un point de vue historique, artistique et esthétique un intérêt public à être conservé.

La COSIMO émet avec 5 voix pour et 1 abstention un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'ancienne ferme sise 18, rue Principale à Ernster (no cadastral 122/1889). 3 membres s'expriment en faveur d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux.

Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Christine Muller, Nico Steinmetz, Jean Leyder, Michel Pauly, Paul Eilenbecker.

Luxembourg, le 9 décembre 2020